

Zeitschrift: Générations : aînés
Herausgeber: Société coopérative générations
Band: 30 (2000)
Heft: 9

Artikel: Le vaccin contre la grippe en dix questions
Autor: J.-R.P.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-826501>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le vaccin contre la grippe en dix questions

Chaque année, l'épidémie de grippe entraîne entre 5000 et 10 000 hospitalisations. Les seniors paient un lourd tribut à ce fléau. Une campagne d'information démarre cet automne. Le Dr Méan, médecin cantonal adjoint du canton de Vaud, nous répond.



Dessin Pécub

1. Est-ce que la grippe atteint tout le monde ?

A travers cette campagne, nous visons les personnes dès leur 65^e année. Depuis la cinquantaine, le

risque de faire «une mauvaise grippe» s'élève régulièrement. Cette vaccination est une mesure scientifiquement efficace pour préserver et valoriser la santé des seniors. La grippe peut frapper tout le monde,

LE PROJET SENIOR PLUS

Le projet «Senior Plus», qui démarre cet automne, concerne la promotion de la vaccination contre la grippe. Le projet a été élaboré par l'Institut de santé et d'économie, en collaboration avec le Service de la santé

publique du canton de Vaud et l'Office fédéral de la santé publique. Il réunit le réseau sanitaire vaudois et le réseau associatif regroupant les aînés du canton (Pro Senectute, MDA, AVIVO, clubs d'aînés, etc.) Il est

soutenu par la Fondation suisse pour la promotion de la santé et la Fondation Leenaards.

Renseignements: Laure Curt-Cavenz, rue du Bugnon 21, 1005 Lausanne. Tél. 021/314 73 69.

mais plus volontiers les petits enfants et les personnes de plus de 65 ans. Il y a des personnes qui passeront entre les gouttes et d'autres qui feront une grippe plus ou moins forte. Il est bien connu du public qu'une maladie préexistante fragilise l'organisme. Ce qui est bien moins connu est le fait qu'une maladie chronique puisse elle-même être aggravée par la grippe. C'est pourquoi, les spécialistes disent que les personnes qui ont des infections chroniques doivent être protégées.

2. Pourquoi les aînés sont-ils plus visés ?

Il semble que le système immunitaire se défende moins à l'agression primaire du virus. On estime à 25% le taux des aînés qui sont frappés par la grippe. Une personne senior, atteinte de la grippe, se remet beaucoup moins facilement qu'une jeune. Les cellules qui tapissent le système respiratoire, détruites par le virus, causent une inflammation de la gorge, des bronches. Autre caractéristique, la durée des crampes, qui est susceptible de se prolonger de plusieurs semaines ainsi qu'un état de fatigue général.

3. Comment la grippe se transmet-elle ?

Le virus de la grippe est un agent microscopique qui se trouve dans le système respiratoire et que l'on diffuse en parlant et en toussant. Le virus se trouve en suspension dans l'air dans un rayon de 40 à 50 cm. La personne qui l'inhale attrape la grippe. En fréquentant un milieu comme une grande surface, un cinéma ou un bus, on a beaucoup de chances, pendant l'épidémie, au

cours d'une journée, de croiser quelqu'un qui est en incubation et qui transmet le virus sans le savoir.

4. Quelle est l'action du vaccin?

Le vaccin agit en fait comme un raccourci de l'immunité naturelle. Il contient les substances antigènes spécifiques du virus. Une fois injecté dans le muscle, il est capable d'induire les défenses grâce aux anticorps correspondants.

5. Quand faut-il faire ce vaccin?

Les gripes les plus fréquentes nous atteignent entre décembre et mars, mais certaines épidémies peuvent arriver en dehors de cette période. Il faut se faire vacciner au mieux entre le 15 octobre et le 15 novembre. Le médecin peut vacciner tant que l'épidémie de la grippe n'est pas là. Toutefois, le vaccin ne couvre qu'après les trois ou quatre semaines qui suivent l'injection, soit le temps nécessaire pour que le corps acquière ses défenses.

6. Quelle est la durée de son efficacité?

En général, on admet que l'efficacité du vaccin est de 60 à 80% en moyenne. Elle est moindre pour le grand âge. La durée de l'effet du vaccin est de l'ordre de quatre à cinq mois, au mieux six mois. Chez les personnes âgées, le vaccin sera efficace durant trois ou quatre mois.

7. Sous quelle forme faut-il prendre ce vaccin?

Pour l'heure, seule la forme injectable est possible, mais on teste des vaccins que l'on absorberait en spray nasal. Les résultats des recherches sont assez prometteurs, mais ces vaccins ne seront pas sur le marché cette année. Pour l'heure, le vaccin est inoculé sous forme de piqûre.

8. Qui paie la consultation et le vaccin?

Le vaccin est obtenu, comme tous les médicaments, dans les pharmacies. Il coûte moins de vingt francs. La vaccination est effectuée par le médecin, mais ce dernier peut déléguer cet acte, sous sa propre responsabilité, à une aide médicale. Les frais de la vaccination sont pris en charge par l'assurance maladie de base, sous réserve de la franchise. On prévoit la gratuité à partir de l'année prochaine pour les seniors.

guer cet acte, sous sa propre responsabilité, à une aide médicale. Les frais de la vaccination sont pris en charge par l'assurance maladie de base, sous réserve de la franchise. On prévoit la gratuité à partir de l'année prochaine pour les seniors.

9. La protection est-elle assurée?

La protection est un phénomène global et collectif. Tout vaccin appliqué chez une personne malade marchera moins bien que chez une personne saine. Chez les personnes âgées, l'efficacité du vaccin n'est pas optimale. On peut assurer qu'une personne sur deux est protégée. Si une personne vaccinée contracte tout de même la grippe, celle-ci sera moins forte. La protection du vaccin permet donc soit de prévenir la maladie, soit, est ceci est capital, de prévenir les complications les plus sévères. La grippe se distingue par son agressivité clinique. La vraie grippe vous force à vous mettre au lit de manière dramatique. Elle s'annonce par des frissons, des maux de tête, des douleurs musculaires et de fortes fièvres

en dent de scie. La grippe s'accompagne fréquemment de pneumonie. Avec la vaccination, on prévient de 80 à 90% des complications.

10. Quels sont les effets secondaires?

Les contre-indications du vaccin sont exceptionnelles. Elles se réduisent aux allergies très rares à un composant du vaccin (exemple: protéine du blanc de l'œuf). Le vaccin a des effets secondaires qu'il ne faut pas craindre. La personne vaccinée peut éprouver une douleur au moment de l'injection ou dans les 24 heures, qui est tout à fait supportable. Elle peut être un peu «vasouillarde» durant quelques heures, comme si elle était en train «d'incuber quelque chose». Cela veut simplement dire que les défenses sont stimulées. Cette sensation n'a rien à voir avec une maladie.

Le vaccin n'entraîne pas de complications et ne confère pas la grippe, le virus oui. En résumé, pour les seniors: «Mieux que la grippe, le vaccin!»

J.-R. P.



VIEILLIR EN LIBERTÉ

La maltraitance envers les personnes âgées existe bel et bien. Osons en parler!

Des études européennes et nord-américaines récemment publiées estiment qu'une personne sur dix de plus de 65 ans est concernée. L'abus le plus fréquemment rencontré se situe au niveau financier ou matériel et, très souvent, il s'accompagne d'abus psychologiques ou de négligences.

Qu'est-ce qu'un abus? L'abus est un acte commis ou omis, souvent par une personne de confiance, qui débouche sur une blessure ou un tort pour la victime. **Que faire si vous êtes victime d'un ou plusieurs abus?** N'hésitez pas à en parler à une personne de votre entourage, à votre médecin, à votre infirmière, à une association de personnes âgées ou encore à une assistante sociale.

Le 143, la Main tendue, reçoit vos appels téléphoniques pour vous offrir une écoute et éventuellement vous conseiller.

Pour ceux qui ont accès à Internet, un site a été spécialement développé avec l'Université de Montréal. Il explique en détail ce qu'est la maltraitance:

www.fep.umontreal.ca/violenc2/.

Prochainement, une liste d'adresses d'aides et de recours pour l'ensemble des cantons romands sera à disposition.

Pr. Charles-Henri Rapin
D^r Maya Olmari-Ebbing
Poliger, rue des Bains 35,
1205 Genève. Tél. 022/809 82 11.

Conseil santé